Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260302-D2026016-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, LE HEN Gwénola, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme

Excusés : VALÉGANT Jacques ayant donné procuration à BORRY Anne

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	12	13

Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

Date de convocation : 24/02/2026 **Date d'affichage** : 05/03/2026

Objet de la délibération : Demande de subventions : Fonds de concours Démolition Reconstruction - CIAL

La communauté d'agglomération Quimperlé Communauté est fortement engagée pour renforcer l'attractivité des centres bourgs, dans un esprit de sobriété foncière.

Considérant la complexité des opérations de reconversion des friches, qui constituent pourtant l'avenir de l'urbanisme, l'intercommunalité a ainsi mis en place un fonds de concours « Démolition-reconstruction » pour ses communes membres.

L'ancien Centre Intercommunal d'animation et de loisirs (CIAL), ancienne propriété de l'intercommunalité, est au centre de l'opération globale de requalification du centre bourg, depuis 2017.
Cette opération d'ensemble, lourde et complexe, est accompagnée depuis le départ par Quimperlé Communauté.

La démolition de la partie Ouest est réalisée depuis plusieurs années. Le curage de la partie Ouest a été réalisée au même moment.

Une concertation a été menée sur un temps long, avec notamment une résidence d'architectes, afin de définir l'usage du bâtiment.

La maitrise d'œuvre sélectionnée a rendu son Avant-Projet Définitif, examiné en Conseil municipal le 2 mars 2026.

Le projet consiste à :
• Accueillir temporairement l'épicerie, pendant que ses locaux seront rénovés, puis accueillir une offre de service de type bar/restaurant.
• Créer une co-location de 145 m2 (6 chambres) afin de renforcer et diversifier l'offre de logements sur la commune.

Après plusieurs échanges avec les services de l'Intercommunalité, la commune sollicite le fonds de concours démolition/reconstruction pour cette opération.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260302-D2026016-DE

Montants déjà engagés :

Dépenses (HT)	
Acquisitions	183 094,80 €
Diagnostics	5 350,00 €
Moe	11 600,00 €
Travaux	138 895,54 €
Réseaux	3 092,99 €
Total HT	342 033,33 €

Recettes		
Etat	FNADT	67 873,52 €
CD 29	Friches (Prorata)	68 642,00 €
CD 29	Logt (Prorata)	12 000,00 €
Total		148 515,52 €
Autofinancement		***193 517,81 €***
Total		342 033,33 €

Montant des travaux à engager pour la rénovation :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant
Maitrise d'œuvre	57 500 €	Quimperlé Communauté Fonds de concours démolition/reconstruction	100 000 €
Travaux	874 500 €	Conseil départemental Pacte Finistère 2030 – Volet 2	50 000 €
Diagnostics, CT, SPS	15 000 €	DETR / DSIL 2026	200 000 €
Aléas	15 500 €	Loyers / 20 ans	400 000 €
		Commune d'Arzano	***212 500 €***
Total HT	962 500 €	Total	962 500 €

Bilan général :

Dépenses	*Montant HT*	*Recettes*	*Montant*
Démolitions + rénovation	*1 304 533 €*	*Démolition (déjà versées)*	*148 516 €*
		Conseil départemental Pacte Finistère 2030 – Volet 2 (acquis)	*50 000 €*
		DETR / DSIL 2025 (sollicité)	*200 000 €*
		Quimperlé Communauté Fonds de concours démolition/reconstruction	100 000 €
		Loyers / 20 ans	*400 000 €*
		Commune d'Arzano	***406 017 €***
Total	***1 304 533 €***	***Total***	***1 304 533 €***

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de concours Démolition Reconstruction de Quimperlé Communauté pour le dossier cité ci-dessus.

Vote : 13 voix pour

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano